Communiqué de presse

Négociation dans le secteur public

Le gouvernement refuse de prolonger plusieurs primes au-delà du 30 septembre 2023

Article publié le : 2023-09-14 08:30:21

Dernière mise à jour : 2023-09-14 08:34:12



Où est l'employeur de choix qu'on nous fait miroiter?

« Comme si ses offres de 9 % sur cinq ans n'allaient pas assez appauvrir notre monde, le gouvernement ajoute la cerise sur le sundae – ou s'il préfère, la lime à la Labatt Bleue – en refusant de prolonger plusieurs primes et mesures au-delà du 30 septembre 2023 », dénoncent d'une seule voix les porte-paroles du Front commun.

Alors que nous réclamons depuis le 28 octobre 2022 que ces primes soient maintenues pendant la durée des négociations, à la dernière séance de négociation tenue le 12 septembre dernier, les parties se trouvaient toujours dans l'impasse quant au maintien des celles-ci. Le Front commun dénonce l'attitude contreproductive du gouvernement. « Voici une énième preuve de l'arrogance du gouvernement. Ces primes représentent des milliers de dollars annuellement pour des milliers de personnes dans les milieux de la santé, des services sociaux et de l'éducation. Elles et ils comptent là-dessus pour faire leur épicerie et payer leurs factures. Que le gouvernement s'en serve pour marquer des points aux tables de négo, c'est inacceptable », martèlent Francois Enault, premier vice-président de la CSN, Éric Gingras, président de la CSQ, Magali Picard, présidente de la FTQ et Robert Comeau, président de l'APTS.

Un employeur de choix?

« Où est l'employeur de choix qu'on nous fait miroiter? Où sont les solutions que le gouvernement prétend amener aux tables? À un moment donné, ça suffit. C'est exactement à cause de cette dichotomie entre ce que dit le gouvernement dans l'espace public et ce qui se passe réellement aux tables que le Front commun recommande à ses 420 000 membres d'adopter un mandat de grève » concluent les porte-paroles.

Primes, montants forfaitaires et budgets qui arriveront à échéance le 30 septembre 2023

- Prime de rétention pour le titre d'emploi de psychologue
- Prime relative à certains titres d'emploi d'ouvriers spécialisés
- Prime pour la personne salariée œuvrant dans certains secteurs (Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)) et pour la personne salariée de la catégorie des techniciens et des professionnels de la santé et des services sociaux œuvrant dans certains secteurs (DPJ)
- Prime d'attraction et de rétention pour le personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires détentrice d'un poste à temps complet sur un quart de soir, de nuit ou en rotation
- Prime des secrétaires médicales
- \bullet Lettre d'entente hors convention collective sur la prime de 3,5 % pour le personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires
- Prime de spécialisation d'un maximum de 10 % pour les personnes formatrices à taux horaire à la formation sur mesure
- Indemnité annuelle provisoire de recrutement et de maintien en emploi pour les personnes salariées œuvrant dans un établissement du Grand-Nord
- Montant forfaitaire pour les personnes salariées œuvrant auprès de la clientèle présentant des troubles graves du comportement (TGC)
- Montant forfaitaire pour les personnes salariées œuvrant auprès d'une clientèle en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)
- Budget d'encadrement professionnel pour le personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires nouvellement embauché

• Budget pour la formation et le développement des compétences des infirmières praticiennes spécialisées

Plus sur le Front commun

Sur les réseaux sociaux

Facebook Secteur public

CSN

50 ans de Front commun Facebook CSQ

Facebook FTQ Facebook APTS

Tous droits réservés © 2023 Front commun | Un site développé et entretenu par la CSN, la CSQ, la FTQ et l'APTS